

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieux de la formation

Angers et Nantes

Contact

Pascale CHAMPAGNE
pascale.champagne@univ-angers.fr
Tél. : 02 41 73 59 44

Responsable de la formation

Pr Clotilde ROUGÉ-MAILLART
Médecine Légale
CHU Angers
clrouge-maillart@chu-angers.fr
Tél. : 02 41 35 59 28

Adresse web

www.univ-angers.fr/fcsante



Partenaire



RÉPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE CORPOREL

— Présentation

La formation à la réparation juridique du dommage corporel fait l'objet d'une forte demande et répond à la nécessité de former des personnes à l'expertise à la demande des juridictions et des compagnies d'assurance.

— Objectifs

- Connaître les bases du droit des assurances, les fondements juridiques au civil et au pénal
- Maîtriser le droit de l'expertise dans ses différentes applications et dimensions
- Connaître les pathologies séquellaires et leurs spécificités selon les populations
- Savoir lire une expertise, analyser, rédiger un rapport d'expertise, exposer une situation expertisée

— Public visé

- Médecins titulaires du diplôme français d'état de docteur en médecine
- Médecins français ou étrangers titulaires d'un diplôme étranger admis en équivalence du diplôme français de docteur en médecine
- Étudiants du 3ème cycle des études médicales
- Chirurgiens-dentistes titulaires du diplôme français d'état de docteur en chirurgie dentaire
- Chirurgiens-dentistes français ou étranger titulaires d'un diplôme admis en équivalence du diplôme français de docteur en chirurgie dentaire
- Kinésithérapeutes et ergothérapeutes
- Avocats
- Autres professions sur avis de la commission pédagogique



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS



Mise à jour | novembre 2018 | Impression service reprographie UA

16 boulevard Daviers | 49100 Angers
Tél. 02 41 22 66 00
fcsante@contact.univ-angers.fr

— Programme

PARTIE THÉORIQUE - 80 heures

Bases juridiques - 24 h

- Organisation judiciaire
- Règle de droit
- Procédure civile – pénale – administrative
- Responsabilité civile – administrative – pénale
- Bases en droit des assurances

Pathologie séquellaire - 28 h

- Membre supérieur
- Membre inférieur
- Traumatismes crâniens adulte et enfant
- Traumatisme abdomino-urinaire
- Traumatisme du rachis
- Traumatisme thoracique
- Traumatisme dentaire et maxillo-facial
- Traumatisme psychiatrique
- Problèmes spécifiques posés par l'enfant et par la personne âgée

Droit de l'expertise - 28 h

- Les principes de l'expertise civile, administrative, pénale et d'assurance
- Principes de la réparation du dommage corporel
- Évaluation des différents postes de préjudices (mission d'expertise de type « Dinthilac »)
- Le secret professionnel de l'expert
- La réquisition, la saisie du dossier médical
- L'expertise dans le cadre des contentieux de sécurité sociale
- L'expertise et les régimes spécifiques (assurance – pensions militaire – loi du 05 juillet 1985 d'indemnisation des victimes – CRCI- FIVA)
- L'expertise de recours
- L'utilisation du rapport d'expertise par les magistrats

PARTIE PRATIQUE - 20 heures

Travaux pratiques

- Lecture d'expertise
- Rédaction de rapport d'expertise
- Mise en situation (jeux de rôle)

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 100 heures de formation dont 80 heures de cours théoriques et 20 heures de travaux pratiques
- Calendrier : les premiers et troisièmes jeudi du mois (de fin septembre à fin juin) en alternance à Angers et à Nantes selon le thème traité
- Lieux de formation : CHU et Faculté de Santé d'Angers, UFR de Médecine et Techniques Médicales de Nantes
- Intervenants : avocats, médecins libéraux, praticiens hospitaliers, enseignants-chercheurs universitaires
- Validation : Épreuves écrites comportant trois sujets : deux questions rédactionnelles (sur le droit général et le droit de l'expertise) et la discussion d'un cas clinique, rédaction d'un mémoire.

Modalités pratiques :

- Candidature : en ligne sur le site de l'Université jusqu'au 31 août
- Sélection des dossiers : juillet/août
- Début de la formation : septembre
- Nombre d'inscrits : 25 maximum
- Coût de la formation : formation initiale 200 euros, formation continue individuelle 800 euros, formation continue financée 1200 euros (+ droits universitaires)

Visitez notre site



**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS

16 boulevard Daviers | 49100 Angers
Tél. 02 41 22 66 00
fcsante@contact.univ-angers.fr